

COLLÈGE DES ÉTUDIANTS

Scrutin du **mardi 27 octobre 2020**

Bureaux des procurations

Date d'ouverture des bureaux des procurations	mardi 6 octobre 2020
Date limite pour établir une procuration	lundi 26 octobre 2020, 17h

L'étudiant qui souhaiterait voter par procuration (mandant) doit se présenter, selon son année d'études, au service administratif mentionné ci-dessous afin de retirer un formulaire numéroté. Le mandant doit présenter sa carte d'étudiant (*à défaut, une pièce d'identité originale comprenant une photo*). Il donne à son mandataire une procuration par conseil. La procuration, écrite lisiblement, doit mentionner les nom et prénom de son mandataire. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée. Elle est signée par le mandant (signature originale manuscrite). Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats par conseil.

Étudiants de 1^{ère} année de licence

CENTRE VAUGIRARD 1

M. Jérôme DAVID

(service de scolarité, bureau 16)

Étudiants de capacité, 2^{ème} année de licence, 3^{ème} année de licence et master 1, Instituts, IPAG, CFP (sauf master 2), IFP (sauf 1^{ère} année de licence et doctorants)

CENTRE ASSAS

Mme Vannina POGGI

(bureau Vie étudiante, bâtiment Notre-Dame-des-Champs, 2^{ème} étage)

Étudiants de master 2 (sauf master 2 Melun et master 2 IFP), de 3^{ème} année de magistère et de 3^{ème} cycle (doctorants)

CENTRE PANTHÉON

Mme Martine BRIAND

(service des affaires générales, escalier J, 2^{ème} étage)

Étudiants de capacité, de licence et du master 2 Droit et stratégies de la sécurité

CENTRE MELUN

Mme Edwige BESNARD

(centre Abélard Courtille, service de scolarité)